

**Contractuels, Directeurs, IEN, Postes au concours, REP, Loi sécurité globale,
Laïcité....
Le ministre ubérise l'Education Nationale, détruit nos statuts et nos conditions
de travail !**

**Manque d'enseignants dans les écoles :
toujours plus de contractuels et moins de fonctionnaires !**

Recours aux contractuels pour remplacer les personnels vulnérables en ASA

Les recteurs annoncent une vague de recrutement de contractuels dans le 1er degré pour compenser le fait que les personnels vulnérables sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) : 327 dans l'académie de Lyon, 277 à Bordeaux, 221 à Orléans-Tours, 197 à Toulouse, 191 à Nantes, 110 à Clermont...

Ces contractuels sont recrutés sur des CDD de trois mois !

Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants manquent, fait le choix d'uberiser l'Education Nationale, plutôt que de faire appel à des enseignants fonctionnaires stagiaires par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !

Pire, les recteurs osent contacter ces mêmes listes complémentaires pour leur proposer non pas d'être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, mais d'être embauchés pour un CDD de trois mois !

Par ailleurs certains DASEN indiquent d'ores et déjà qu'ils auront bien du mal à trouver des volontaires pour des CDD d'enseignant pour 3 mois !

Et, en même temps, le ministre réduit le nombre de places au concours pour 2021 !

Cette volonté de généraliser la précarité en recourant aux contractuels dans l'Education Nationale se retrouve dans les annonces du ministre concernant les places au concours : 9 890 places sont proposées aux concours de recrutement de professeurs des écoles en 2021, ce qui confirme la baisse du nombre de places depuis plusieurs années : il y avait 11 840 places aux concours en 2018, 10 785 en 2019 et 10 790 en 2020. Près de 2000 places de moins en 3 ans !

Comment ne pas voir dans cet état de fait la volonté du ministre de généraliser les contractuels dans les écoles ? (dans certains départements, certains contractuels sont d'ailleurs renouvelés depuis plusieurs années !).

Dans cette situation, le SNUDI-FO continue à revendiquer plus que jamais :

- Le recrutement immédiat et massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat en faisant appel aux listes complémentaires et en les réabondant si nécessaire.
- La création de postes d'enseignants du 1er degré à hauteur des besoins pour la rentrée 2021

- L'augmentation significative du nombre de places aux concours de recrutement de professeurs des écoles 2021 !
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

Direction d'école : avec son Grenelle, le ministre fait la charité et reste sourd aux revendications

Dire que les conditions de travail des directeurs d'école se dégradent d'année en année relève d'un doux euphémisme tant les mesures ministérielles les placent constamment en première ligne au sein d'une École Publique mise à mal et les accablent sans cesse de nouvelles tâches.

Le Grenelle du ministre ne répond en rien aux revendications exprimées par les directeurs, notamment en termes de décharges de service et d'amélioration financière.

Décharges

Le ministère avait convoqué un nouveau groupe de travail ce 24 novembre. Il a confirmé que seulement 600 Équivalents Temps Plein (ETP), pour tout le pays, seraient consacrés à l'amélioration des quotités de décharge. Une goutte d'eau... il en faudrait au moins dix fois plus !

En matière de décharges, le SNUDI-FO ne cautionnera pas la répartition des miettes !

Voici quelques pistes sur lesquelles travaille le ministère :

- La quotité de décharge des chargés d'école pourrait passer de 4 à 6 jours par an : cela représenterait un coût de 50 ETP supplémentaires.
- Celle des directeurs d'écoles de 2 classes pourrait passer de 10 à 12 jours par an (74 ETP).
- Les directeurs d'école de 3 classes pourraient désormais bénéficier très généreusement d'un huitième de décharge par semaine (c'est-à-dire une demi-journée par semaine ou une journée toutes les deux semaines), « effort » qui représenterait 338 ETP.
- Autres pistes discutées : le passage d'un quart à un tiers de décharge pour les écoles de 7 classes (250 ETP), le passage d'un tiers à une demi-décharge pour les écoles élémentaires ou primaires de 9 classes (256 ETP), le passage d'une demi-décharge à trois-quarts de décharge pour les écoles élémentaires ou primaires de 13 classes (180 ETP)

Bref, différents scénarii, différentes hypothèses pour quelques améliorations à la marge dont seront privés la majorité des directeurs, sachant que la sacro-sainte enveloppe de 600 ETP reste inextensible !

Pour le SNUDI-FO, ces 600 ETP ne constituent donc pas un premier pas (d'autant plus que rien ne garantit que l'augmentation des quotités de décharge de direction se

poursuive dans les années à venir) mais bien une réponse largement insuffisante par rapport aux revendications des directeurs !

Le SNUDI-FO ne choisira pas d'opposer les personnels les uns aux autres en participant à la répartition des miettes de décharges que le ministre daigne accorder aux directeurs au bord de la rupture. Le SNUDI-FO confirme au contraire sa revendication d'augmentation significative des quotités de décharge pour toutes les écoles avec allègement des tâches.

Indemnités : trois scenarii pour répartir l'aumône

Alors que par leur mobilisation les personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation indiciaire de 183€ pour tous, contraignant le ministère de la Santé à lâcher près de 8 milliards d'€, le ministre Blanquer consacre lui 400 millions d'€ aux plus de 1 million de personnels de l'Education Nationale avec son Grenelle dont ... 21 millions pour les directeurs.

Cette année, chaque directeur percevra une prime de 450€ brut sur sa paye de novembre ou décembre 2020. Les 21 millions seront utilisés pour garantir une prime chaque année aux directeurs.

L'administration a proposé aux organisations syndicales trois scenarii de répartition de cette prime pour les prochaines années, les deux derniers étant ceux qu'elle privilégie :

- Verser 450€ brut par an à tous les directeurs (soit l'équivalent de 37,50€ brut par mois).
- Verser 404€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes (33,66€ brut par mois), 449€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 4 à 9 classes (37,41€ brut par mois) et 494€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 10 classes en plus (41,16€ brut par mois).
- Verser 200€ brut par an à tous les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes (16,66€ brut par mois) et 575€ brut par an aux directeurs d'écoles de 4 classes et plus (soit 47,91€ brut par mois).

Le SNUDI-FO a regretté que cette aumône concerne l'indemnitaire (ISS) et non pas l'indiciaire (BI ou NBI), ce qui aurait été plus profitable aux personnels pour le montant de leur pension.

Pour le SNUDI-FO, on est loin du compte ! Plus que jamais, le SNUDI-FO maintient sa revendication : 100 points d'indice pour tous les directeurs tout de suite !

Le projet de loi Rilhac toujours d'actualité pour bouleverser le fonctionnement de l'école

Il est clair qu'avec ces mesurètes, avec son Grenelle, le ministre Blanquer n'a rien entendu, n'a rien compris de la colère qui monte depuis longtemps, qui est exacerbée depuis la rentrée du 2 novembre, chez les directeurs d'école.

Par contre, il entend bien utiliser la proposition de loi Rilhac qui voudrait transférer une partie des compétences des IEN (ceux-ci étant voués à disparaître) vers les directeurs d'école et faire des conseils d'école des instances désormais décisionnaires, afin d'avancer vers un statut de directeur, dans des écoles devenues autonomes et soumises à toutes les pressions locales.

Le SNUDI-FO n'entend pas être la courroie de transmission d'un Grenelle qui s'apparente d'un côté à une fausse revalorisation de l'autre à une vraie remise en cause de notre statut national, de nos missions et du fonctionnement de l'École Publique.

Le SNUDI-FO continuera à porter ses revendications, en recherchant systématiquement l'unité syndicale :

- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles !
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs !
- Versement de la prime à tous les directeurs y compris ceux en poste en 2019-2020 !
- Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles !
- Un allègement significatif des tâches, avec le respect du décret de 89 sur la direction d'école !
- Augmentation immédiate de 183€ net par mois pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers, et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

Fusion des corps d'inspection, danger !

La FNEC FP-FO a participé au dernier groupe de travail et s'est étonnée du cadrage imposé par le ministère qui présente la fusion comme actée au premier janvier 2022.

La FNEC FP-FO a réaffirmé son opposition à cette fusion tant du point de vue des personnels concernés que du point de vue des conséquences que cela pourrait avoir pour l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

La FNEC FP-FO est attachée aux différents corps d'inspection. L'existence de ces corps est intrinsèquement liée à la structure traditionnelle de l'École de la République qui perdure depuis plus d'un siècle. Le corps des IEN, en particulier, est indissociable de l'existence des circonscriptions et de ses écoles avec des directeurs qui ne sont pas supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

La loi Rilhac qui veut introduire une délégation de compétences des IEN vers les directeurs et la mise en place des « DRH de l'Education nationale » appelés « RH de proximité » faisait déjà craindre la disparition des IEN. Cette annonce de fusion des corps d'inspection est une étape supplémentaire en ce sens. Elle permettrait une plus grande flexibilité dans la gestion des effectifs facilitant les potentielles suppressions de postes.

Rappelons également que le député Rilhac, la même qui propose aujourd'hui sa loi sur la direction d'école, avait introduit dans la loi dite « pour une Ecole de la confiance » son amendement sur les Etablissements Publics de Socles fondamentaux (EPSF) qui visait à fusionner les écoles et les collèges. La mobilisation unie des personnels et des parents d'élève avait contraint le ministre

à reculer et retirer cet amendement, jugeant « qu'il était prématuré » mais ne renonçant en rien à sa philosophie.

Avec ce projet de fusion des corps d'inspection, le ministre utilise une autre entrée pour avancer vers la fusion 1er degré/2nd degré et vers un corps unique pour les enseignants.

En effet, les inspecteurs ont vocation à évaluer des enseignants appartenant à des corps différents, avec des missions différentes sur le plan pédagogique (polyvalence pour les professeurs des écoles, enseignement disciplinaire monovalent pour les certifiés et agrégés, enseignement disciplinaire bivalent pour les professeurs de lycées professionnels). Comment croire un instant que fusionner les uns (donc les rendre interchangeable) n'aurait à terme aucun impact sur les autres ?

Si l'objectif du ministère était, comme il le prétend, d'alléger la charge de travail des inspecteurs, il suffirait de mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes ministérielles inutiles et destructrices que les cadres intermédiaires sont contraints d'imposer aux personnels qui les refusent. On pourrait citer les différentes réformes (collège, lycées, BAC, parcoursup) mises en place à marche forcée, les évaluations PPCR chronophages avec son volet « accompagnement » qui s'intensifie, le pilotage par l'évaluation avec les évaluations d'établissement, les formations entre pairs (constellation dans le premier degré) ...

Mais on retrouve à tous les niveaux la volonté de faire effectuer toujours plus de tâches avec toujours moins d'agents. On peut faire le parallèle avec les médecins : on ne veut pas en recruter donc on transfère les missions sur les infirmières (les visites médicales par exemple) alors que cela ne relève pas de leurs missions. Au vrai problème de surcharge de travail des personnels d'encadrement qui pose le problème de la rémunération et des effectifs, on répond par un transfert des missions sur d'autres personnels comme dans le premier degré avec les directeurs.

Pour FO, le statut doit être respecté. Les directeurs n'ont pas à effectuer les missions qui relèvent actuellement des IEN. Les inspections n'ont pas à être effectuées par des enseignants.

Il est à noter que les syndicats d'inspecteurs UNSA, FSU et CFDT, main dans la main, ont indiqué qu'ils étaient favorables à la fusion des deux corps !!!!! L'UNSA ajoutant même "Tant que les IEN auront une fonction de « direction » des écoles dans le premier degré, cela ne pourra pas fonctionner. Les aspects organisationnels qu'il faut gérer ont notamment été particulièrement lourds avec la crise sanitaire. Les IEN doivent se recentrer sur leurs tâches de pilotage pédagogique"

A méditer pour ceux qui croient encore que certains syndicats défendent réellement l'école publique, les statuts et les conditions de travail.

Les REP sur la sellette !

La FNEC FP-FO a participé à deux audiences concernant l'Éducation prioritaire.

La secrétaire d'État à l'Éducation Prioritaire a indiqué sa volonté d'élargir les territoires, mais ne pas changer la carte de l'Éducation prioritaire et les réseaux REP et REP + existants pour la rentrée 2021.

Aucune garantie n'est donnée pour les années suivantes.

La secrétaire d'État souhaite ouvrir une troisième voie par le biais d'expérimentations: les contrats locaux d'accompagnement (CLA). Des « Unités éducatives » (écoles, collège, lycées) seraient ciblées et des moyens alloués de manière progressive en fonction des besoins. L'expérimentation débiterait dès la rentrée 2021 dans trois académies : Aix-Marseille, Lille et Nantes, pour une durée potentielle de trois ans.

Aux questions précises posées par la FNEC FP-FO concernant les conditions d'exercice liées à la labellisation REP/REP+ en particulier les effectifs et le régime indemnitaire, le secrétariat d'État répond qu'il n'y aura pas pour cette expérimentation « tout un lot de mesure univoque, mais une réponse aux besoins éprouvés par le territoire, avec un intérêt particulier pour la gestion de la carrière des personnels, renforcer les besoins de formation notamment. ».

En langage clair : sans doute des "boosts" de carrière, de la formation en plus mais aucun engagement sur un allègement des effectifs et un régime indemnitaire particulier.

La FNEC FP-FO a indiqué que ces propositions d'expérimentation ne répondaient pas selon nous aux demandes des personnels et a réaffirmé ses revendications :

- Aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels : ce qui signifie aucune sortie pour les écoles et collèges actuellement en REP et REP+
- Ouverture de négociation pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés
- Refus d'une part variable pour les indemnités REP et REP +
- Indemnités pour tous les personnels, quelle que soit leur catégorie en particulier AESH, AED...
- Maintien de tous les dispositifs pour que les personnels puissent faire valoir leur ancienneté en Éducation prioritaire, notamment pour les mutations et l'avancement de grade.

Instruction à domicile : la laïcité à géométrie variable du ministère !

Les articles 18 et 19 du projet de loi confortant les principes républicains ont été présentés au CTM (Comité Technique Ministériel) le 27 novembre 2020. Ils ont pour vocation d'interdire l'instruction à domicile. Les seules exceptions correspondant aux conditions d'inscription au CNED (raison médicale, gens du voyage, commerce ambulancier, pratique intensive d'activités sportives ou artistiques, raisons professionnelles, éloignement géographique d'un établissement scolaire). Ces articles modifient le Code de l'éducation en remplaçant les termes « dans la famille » par « au domicile ». La fréquence annuelle du contrôle par les « autorités en matière d'éducation » est supprimée.

La FNEC FP-FO est profondément attachée à la laïcité. Si le gouvernement prétend modifier la grande loi laïque de 1882, il n'a pas l'intention d'abroger la loi Debré, loi éminemment anti-laïque et séparatiste, dont la FNEC FP-FO revendique toujours l'abrogation, car elle a permis en 60 ans le détournement de l'équivalent plus de 500 milliards d'euros publics au profit de l'enseignement privé.

Nous ne sommes pas favorables à ces textes car nous ne comprenons pas en quoi ils renforceraient l'égalité d'accès à l'instruction, les programmes nationaux, l'école publique et laïque. Il y a déjà des contrôles qui se font ; le DASEN vérifie que l'enfant reçoit bien une instruction et qu'il acquiert des connaissances. Il y a également le contrôle par les examens, puisque la République, qui a encore le monopole de la collation des grades, donne ce moyen de contrôle.

Dans le projet de loi, l'article 19 supprime la régularité annuelle du contrôle qui devait être effectué au moins une fois par an par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation ce qui ne nous paraît pas aller dans le bon sens.

En revanche, le ministère a lui-même indiqué que ces textes s'inscrivent dans la continuité des dispositions de la loi dite « pour une école de la confiance » aboutissant à l'obligation de scolarisation dès l'âge de 3 ans. Alors que la grande majorité des enfants de la tranche d'âge était déjà scolarisée, nous avons analysé cette mesure comme permettant une augmentation mécanique des fonds publics aux établissements privés sous contrat. En ce sens, les textes présentés ne vont, encore une fois, pas dans le sens de renforcer l'enseignement public et laïque.

On peut craindre que la limitation de l'enseignement dans la famille à des cas exceptionnels débouche sur une augmentation des effectifs du privé sous contrat et hors contrat, sachant que la fréquentation des établissements hors contrat a augmenté de 1,4% en 2020 selon les chiffres de la DEPP.

Fin 2018, deux notes de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance pour le ministère de l'éducation nationale) montraient que la hausse de la fréquentation de l'enseignement privé se faisait au détriment de l'enseignement public. En 10 ans se sont près de 100 000 élèves de plus qui accomplissent leur scolarité dans le privé. En supprimant des postes dans le public et en favorisant le financement des écoles privées, le ministre organise en fait la mise en concurrence de l'enseignement public au profit du privé.

Nous pensons qu'il serait de bon ton que le ministère procède à une analyse de l'augmentation de la fréquentation des établissements privés hors contrat. En effet, il est plus que temps de faire un bilan des réformes successives qui, dans le premier degré comme dans le second degré, ont abouti à la réduction de l'enseignement disciplinaire et à des effectifs pléthoriques dans les classes.

Il est bon de noter que seuls FO et la CGT ont voté contre ces articles alors que la FSU, l'UNSA, la CFDT et le SNALC ont voté pour.

"Avenir lycéen" : Blanquer s'offre un syndicat et doit s'expliquer !

Nous avons appris, par voie de presse, l'utilisation qui a été faite des subventions accordées à l'organisation Avenir Lycéen.

De l'argent public a manifestement été détourné de son usage initial, c'est inadmissible et cela va à l'encontre des principes républicains que nous portons toutes et tous.

Quelques jours plus tard, Mediapart et Libération révèlent que le problème est en réalité plus grave. Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, des hauts fonctionnaires proches de

lui au Ministère comme dans les Rectorats, auraient été directement impliqués dans la création de ce syndicat mais auraient aussi utilisé l'appareil d'État pour favoriser des expressions positives et non contestataires des réformes menées, en particulier la réforme du lycée et du bac . Il ne s'agit pas seulement d'une question financière, mais d'une atteinte aux libertés démocratiques, en premier lieu nos libertés syndicales et associatives.

Des élèves mineurs, notamment dans les CAVL, ont été instrumentalisés. Cela est aux antipodes de la démocratie, notamment chez les lycéens, où le débat, l'échange, le droit de s'organiser en syndicat indépendant est essentiel pour permettre à chacun de faire l'apprentissage de la démocratie, et donc de l'émancipation.

Ces révélations touchent aux fondements même de la démocratie et des valeurs de la République. Toute la transparence doit être faite. Le ministre et le gouvernement ne peuvent, d'un côté, faire de grands discours sur la transparence et l'exemplarité, et dans les faits s'exonérer de ces impératifs.

Nous exigeons la mise en place d'une enquête indépendante, qui ne soit donc pas pilotée par le Ministère. Nous saisissons également Anticor pour que lumière soit faite sur une possible corruption. Si le rôle du Ministre dans la création et l'instrumentalisation d'Avenir Lycéen, mais aussi l'appareil d'État, venait à être confirmé dans les semaines à venir, toutes les conséquences.

**RETRAIT TOTAL DE LA LOI « Sécurité globale » !
LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT D'URGENCE !
TOUS DANS LA RUE LE 5 DÉCEMBRE !**

Malgré le confinement et les mesures coercitives, malgré les discours qui présentent la perte de droits comme une fatalité, des centaines de milliers de manifestants ont exprimé leur refus de cet état d'exception permanent, qui limite drastiquement les libertés et garanties des citoyens, des salariés et de la jeunesse.

ASSEZ DE LA RÉPRESSION dont la violence s'est encore déchaînée ces derniers jours contre les lycéens qui manifestaient, ou les réfugiés place de la République !

ASSEZ DES MESURES LIBERTICIDES prises par ce gouvernement :

- comme l'amendement 147 de la ministre Vidal à la loi LPR, qui pourra punir jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende le fait de manifester dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur,
- comme à l'Education Nationale, où des enseignants sont aujourd'hui sanctionnés voire poursuivis en justice pour avoir manifesté leur opposition à la réforme du bac et à la loi Blanquer dite loi de « l'école de la confiance ».

Avec le projet de loi « sécurité globale », un nouveau cran a été franchi par le gouvernement. Ce texte contient des atteintes très graves à la vie privée, à la liberté de la presse et au droit d'expression et de manifestation. Ce n'est pas que l'article 24 qui pose problème, c'est tout le projet de loi qu'il faut abandonner immédiatement !

Le 28 novembre, dans les manifestations contre la loi de sécurité globale qui ont réuni plus de 500 000 personnes en France, à l'appel d'organisations dont FO, de nombreux personnels de

l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et de nombreux lycéens et étudiants étaient présents, pour défendre leurs droits fondamentaux.

La colère gronde quand, au prétexte de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement fait passer une avalanche de réformes dont personne ne veut.

La colère gronde quand la ministre Vidal profite de la fermeture des facs pour imposer sa Loi de programmation LPR, et l'aggraver avec un amendement permettant de criminaliser le fait d'exercer son droit à manifester au sein d'un établissement d'enseignement supérieur.

La colère gronde quand le ministre Blanquer distribue des clopinettes en guise de revalorisation à quelques personnels et que la plupart ne percevront rien.

La colère gronde à l'Éducation nationale quand toutes les mesures prises par le ministre dans le cadre de son Grenelle amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties.

La colère gronde chez les AED, qui sont « en première ligne » : manque de protection et déstabilisation des missions en raison des protocoles sanitaires, changement de lieu de travail incessant et abusif pour faire face aux manques de moyens de remplacement dans les vies scolaires.

La colère gronde quand les personnels ne peuvent plus être représentés dans les CAP et que le gouvernement décide en pleine crise sanitaire de poursuivre la destruction des CHSCT.

Plus le gouvernement aggrave la situation sociale, plus il réduit les libertés de se réunir, de manifester et de revendiquer, plus il réprime. C'est l'objectif de la loi Sécurité globale.

Nous ne confinerons pas les revendications : augmentation immédiate des salaires, retrait de toutes les remises en cause statutaires et de toutes les contre-réformes, recrutement immédiat et massif de personnels, arrêt des restructurations et destructions de services liés à la réforme territoriale, réouverture immédiate des universités.

C'est pourquoi la FO continuera en toutes circonstances à porter ces revendications et invite les personnels à les exprimer une nouvelle fois dans la rue ce samedi 5 décembre, à les conjuguer avec la détermination à obtenir le retrait de la Loi Sécurité globale, pour en finir avec les mesures de régression sociale du gouvernement.

TOUS A LA RIS DU SNUDI FO EN VISIO MARDI 8 DECEMBRE A 17h30

<https://us02web.zoom.us/j/83220479050?pwd=YWREenNyK2pDalVaZkNiSCtLeW9Edz09>

ID de réunion : 832 2047 9050

Code secret : 692799

Pensez à informer votre IEN, par mail, que vous remplacez une animation pédagogique par cette RIS

SYNDIQUEZ-VOUS, ensemble nous sommes plus forts !

snudi-fo30.fr

Pascal Gasquet
secrétaire départemental